

Représentations des salariés

L'Inspection du travail et des mines a la responsabilité de veiller à l'application des lois en vigueur au Luxembourg sur les représentations des salariés dans les entreprises et établissements au Luxembourg.

Un service spécial au sein de l'ITM s'occupe de la surveillance de l'application de ces lois.

Vous pouvez le contacter par courrier électronique:

service.delegations@itm.etat.lu

Pour vous faciliter la mise en place de:

- Délégations du personnel
- Comités mixtes d'entreprises
- Représentants des salariés dans les conseils d'administrations
- Comités d'Entreprises Européens

L'ITM a créé un espace internet spécial.

Même si cet espace reste encore en état de construction concernant la législation sur les Comités Mixtes et les représentations des salariés dans les Conseils d'Administration, vous y trouverez pour ce qui est des délégations du personnel tous les documents et formulaires nécessaires, et ceci en Français, Anglais et Allemand.

Liens

[Site des élections sociales 2008](#)